

## **AVIS PUBLIC**

### **Aux contribuables de la susdite municipalité**


**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le conseil a adopté le **règlement no 796 – Détermination des taux des taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022.**

Ce règlement a pour objet de déterminer les taux des taxes, tarifs et compensation pour l'exercice financier 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 19 janvier 2022.



Éric Gélinas M. ATDR  
Directeur général et greffier-trésorier